



Assemblée générale des parents 17/11/2014

23/11/2014

20.00

École Singelijn,
SALLE YOUPIE

Compte-rendu de l'assemblée générale des parents organisée le 17 novembre 2014 à l'école Singelijn (20h) pour l'élection des représentants des parents au sein du COPA (Conseil de Participation) de l'école Singelijn

- Etaient présents : 4 membres du Bureau de l'AP, les 8 parents qui sont candidats pour représenter l'ensemble des parents de l'école au sein du COPA, et une dizaine d'autres parents de l'école
- La réunion dans la salle Youpi a duré environ 1h30
- Convocation de l'assemblée envoyée aux parents via le site de l'école : <http://www.ecolesingelijn.be/election-des-parents-candidats-au-conseil-de-participation/>

Constitué de représentants de la direction de l'école, du Pouvoir organisateur (PO), du personnel enseignant et d'éducation, du personnel ouvrier et administratif, mais aussi de représentants des parents d'élèves - 4 représentants et 2 suppléants, recevant un mandat de 2 ans -, le COPA a notamment pour missions de débattre du Projet d'établissement, l'amender ou le compléter, d'évaluer régulièrement sa mise en œuvre, de mener une réflexion globale sur les frais scolaires, le soutien aux élèves en difficulté, l'aménagement des horaires et rythmes scolaires. Autant de sujets qui ont trait à l'organisation au sein de l'école.

La présidente de l'AP, Cristina Tinelli, a rappelé que le rôle des parents élus au sein du COPA était essentiellement de relayer les préoccupations, questions et propositions des parents de l'école, mais aussi d'informer en retour les parents d'élèves sur ce qui a été discuté au sein du COPA. Un compte-rendu des réunions du COPA sera donc fait, et avant chaque réunion du COPA l'ensemble des parents seront invités à informer leurs représentants élus sur d'éventuels sujets qu'ils souhaiteraient voir débattus au sein de cette assemblée.

Les parents présents à la réunion ont souligné l'importance d'améliorer la communication entre leurs représentants et l'ensemble des parents au sein de l'école, afin que l'information sur les décisions prises et des projets lancés soit bien relayée.

Mais ils ont également rappelé qu'il est de la responsabilité de chaque parent de lire attentivement toutes les informations qui sont mises à sa disposition, avant tout sur le site de l'école www.ecolesingelijn.be

Les 8 candidats à l'élection des représentants des parents au sein du COPA se sont ensuite présentés chacun à leur tour aux personnes qui assistaient à la réunion, évoquant notamment leur expérience professionnelle, leur appréciation de l'école Singelijn et leurs motivations pour siéger au sein du COPA. Les candidats :

Valentina Carrara,

Djaouida Chatem,

Delphine de la Kethulle,

Donald Gilbert,

Brigitte Hermans,

Valérie Spanier,

Michael Teutsch

Véronique Valaey

se sont également engagés à rédiger un petit texte de présentation de leur candidature, qui sera mis à disposition des autres parents qui veulent élire leurs représentants, au secrétariat de l'école.

La réunion s'est terminée par un mot de remerciement de la présidente de l'AP aux parents candidats. Les personnes présentes à la réunion ont ensuite pu émettre leur vote.

Comment voter pour les représentants des parents au COPA ?

Comme déjà annoncé sur le site de l'école, les parents des élèves sont invités à émettre leur vote - attention : un vote par famille - les **mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 novembre 2014**, via une urne qui sera mise à leur disposition à l'entrée du secrétariat de l'école. Ils pourront y déposer leur bulletin de vote entre 7h45 et 9h00 et entre 11h30 et 12h00 chacun de ces 3 jours.

Une version imprimable du bulletin de vote se trouve sur le site de l'école, dans l'avis consacré à l'élection des parents candidats au Conseil de participation. Voici le lien vers cet article : <http://www.ecolesingelijn.be/election-des-parents-candidats-au-conseil-de-participation/>

Etant donné qu'il s'agit d'élire 4 représentants et 2 suppléants, les parents peuvent marquer leur préférence à un *maximum de 6 candidats* sur leur bulletin de vote. Ils peuvent bien entendu voter pour un nombre inférieur à 6 candidats !